

## C37 – Abstention : réponse aux critiques (2) – Abstention et démocratie directe

Bonjour à toutes et à tous,

Dans cette 37ème chronique, je vais donc continuer à exposer la liste des raisons qui me semblent devoir militer en faveur de l'abstention aux prochaines élections présidentielles. Et, comme pour les chroniques précédentes, tout comme pour celles qui suivront je vais m'attacher à relier chaque argument proposé, à une critique ou à un type de critique m'ayant été adressé auparavant. En d'autres termes, je vais faire en sorte d'utiliser les critiques pour construire les arguments, et je remercie donc tous ceux qui ont bien voulu faire l'effort de m'apporter une contradiction argumentée car ils contribuent ainsi à faire progresser ma réflexion. C'est pourquoi, je les encourage à continuer sans modération aucune, dans ce sens.

Voici ce que m'écrit un contradicteur : *« Croire qu'au final les Zélus mal élus pour cause d'abstention massive vont culpabiliser d'illégitimité et contrits rendre les clefs du pouvoir au peuple, est une illusion. Plus on leur lâche la bride et plus ils en profitent, sans jamais se soucier de légitimité qu'ils maquillent par leur canaux privilégiés de communication ».*

Ce qui me paraît très intéressant dans cette critique, c'est l'introduction de la notion de légitimité, ou d'illégitimité, de l' élu dans le système actuel. Et de ce point de vue, je suis bien d'accord avec son auteur lorsqu'il pronostique que la perte de légitimité pour cause d'abstention massive ne va pas contraindre les maîtres du pouvoir à rendre les clefs, selon la formule employée, et j'en profite pour préciser que je n'ai jamais eu la naïveté de croire cela, et que je ne l'ai même jamais dit ni écrit. C'est donc là me faire un faux procès et je remercie ce contradicteur de me permettre de préciser que l'argument selon lequel une abstention massive amènerait une démission d'un mal élu n'est pas un argument valable, que je ne l'ai jamais utilisé et que je ne l'utiliserai pas.

Certes, oui, dans le système actuel, un président mal élu, avec notamment une abstention très importante, ne se démettra jamais de ses fonctions et se retranchera derrière la « légalité » de son élection. Et, de ce point de vue, un pourcentage élevé d'abstention, abstention prise au sens élargi que j'ai suggéré dans ma chronique n°35 intitulée Qu'est ce que l'abstention ?, ce pourcentage n'y changera rien. Il n'y a aucun doute là-dessus et je ne veux pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit.

Ce qui sera modifié, en revanche, par le phénomène d'abstention massive que j'appelle de mes vœux et auquel je contribue par ces chroniques dans lesquelles j'expose les nombreux arguments qui me semblent y conduire, ce qui sera modifié c'est le regard que les citoyens porteront sur leur

président, et par répercussion, sur tout le système politique qui le sous-tend.

Car voici ce qui changera avec un président élu dans le cadre d'un scrutin dominé par une abstention massive, c'est à dire pour parler clair, un président élu par défaut, ou pour parler encore plus clair, un président élu par défiance.

Ce qui changera, c'est que le vainqueur de ce type de scrutin ne se distinguera plus des autres 11 candidats, puisque le peuple aura choisi de se désintéresser des uns autant que des autres, l'élection du vainqueur n'étant due qu'à l'activisme d'un reliquat de fidèles devenu définitivement non représentatif de la pluralité des citoyens. En bref, le vainqueur, bien que reconnu vainqueur d'un point de vue légal, c'est à dire du point de vue de la légalité, ou encore du point de vue de l'impossibilité de le contester par une instance coercitive officielle (ce que certains nomment la violence légale), ce vainqueur aura perdu toute légitimité du point de vue de ce que le peuple considère, en son for intérieur comme étant juste.

Alors, vous allez me dire : oui sans doute, mais cela ne change toujours rien à l'affaire, l'élu est élu et il le restera *sans jamais se soucier de légitimité qu'il maquillera par l'intermédiaire des canaux communication de masse qu'il contrôle, pour reprendre les termes exacts de mon contradicteur*. C'est toujours exact, mais je répète, encore une fois, que le but de l'opération « abstention à la présidentielle », qui préfigure d'une stratégie abstentionniste plus globale, n'est pas de contraindre le président mal élu à la démission, et ce pour la bonne et simple raison que ce n'est pas possible et, donc que cela n'arrivera pas (nous n'avons jamais rêvé de cela, et il ne faut certainement pas se bercer de ce que ce contradicteur nomme avec juste raison une « illusion »),

Non, l'objectif de cette stratégie de l'abstention est plus modeste. Il ne vise, dans un premier temps qu'à instiller dans le grand public cette idée nouvelle que le président élu n'est pas légitime. Et bien qu'il soit tout à fait exact que la presse main stream fera tout son possible pour occulter cette réalité, nous autres, promoteurs inlassables de la démocratie directe et lanceurs d'alerte infatigables sur la décroissance inéluctable du modèle économique dominant, aurons néanmoins et désormais des arguments tangibles et concrets, dans nos discours militants, pour disqualifier les élus en place.

Vous aurez donc compris que cette stratégie de l'abstention n'est qu'une première étape, vers la disqualification effective des représentants oligocratiques, autrement dit un moyen et pas une fin, la fin étant la victoire de candidats porteurs d'un projet de démocratie directe intégrale, candidats encore peu nombreux au stade de notre parcours vers une véritable refondation constitutionnelle, et, encore pour l'instant, empêchés

d'accession à la représentation par les verrous des procédures actuelle, comme, par exemple, le système des parrainages de l'élection présidentielle et le scrutin majoritaire à deux tours des élections législatives. Mais revenons au propos de mon contradicteur qui se déclare, lui aussi, partisan de la démocratie directe et écrit : *L'idéal pour moi c'est la démocratie directe, parce que c'est le peuple qui est le seul investi de la vraie légitimité, mais aussi parce que le peuple est plus sage que ses élites et qu'il est le seul à vraiment savoir ce qui est bon pour lui, bien mieux placé pour ça que nos Zélites autoproclamées « spécialistes du bonheur des autres » Le peuple est plus sage que ses élites parce que le barycentre de ses opinions élimine les extrêmes qui noyés dans la masse deviennent anecdotique et sans poids ni conséquence politique.*

Propos naturellement que je ne peux qu'applaudir et reprendre quasi complètement à mon compte, mais à ce stade seulement, car ce soi-disant partisan de la démocratie directe présente ensuite l'instauration du fameux RIC, le Référendum d'initiative citoyenne, comme le synonyme de l'instauration de la démocratie directe. Cette confusion, malheureusement très répandue (et parfois à dessein) sur le sens profond de la notion de démocratie directe, doit être dissipée et les propos de ce contradicteur ont au moins l'avantage de me donner l'occasion de le faire.

Non, le RIC ce n'est pas la démocratie directe. Pourquoi ?

Tout d'abord, il faut savoir que ce référendum d'initiative citoyenne, pouvant d'ailleurs bénéficier d'autres appellations voisines comme Référendum d'initiative populaire est déjà proposé par de nombreux partis et candidats, et notamment dans cette campagne présidentielle par JL Melenchon, Anne Hidalgo, Marine Le Pen, Jean Lassalle, Fabien Roussel, Pécresse (pour tenter de séduire le GJ), Nicolas Dupond Aignan, Philippe Poutou, Yannick Jadot pas de RIC, Macron, Zemmour, Arthaud

Alors où se situe la confusion, ou plutôt le malentendu ? En réalité, il y en a deux, que je vais tenter de **tenter** de dissiper.

Le premier malentendu, c'est qu'il n'y a pas **un seul** Référendum d'Initiative Citoyenne, mais **plusieurs**. Ou plus exactement, il y a autant que d'hommes politiques qui en parlent. Dit autrement, le référendum de Mr. Melenchon n'a rien à voir avec celui de Mr. Jadot, qui lui-même est largement différent de celui de Mme Le Pen, qui lui-même ne ressemble pas à celui de Mr. Dupont Aignan, ce dernier n'ayant rien à voir avec celui préconisé par Mme. Hidalgo. Pour ne citer que les projets les plus connus ! ... En réalité, il en va de cette notion devenue tarte à la crème, de Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) ou populaire (RIP), comme il en va de la démocratie, ou de l'écologie : faute de définition claire et basée sur des principes rigoureux, chacun y met dedans ce qui l'arrange, le moment

voulu et selon l'argumentation souhaitée.

Le deuxième malentendu, c'est que tous, je dis bien tous sans exceptions, ces projets de référendums d'initiative citoyenne, ou populaire, voire d'initiative partagée présentés ici ou là, ne sont que des **impostures démocratiques** habilement montées par les représentants du système oligocratique, ou par ceux qui les soutiennent, dans le but de pouvoir troquer un véritable **contre-pouvoir citoyen** contre un **leurre**, le jour où la pression populaire deviendrait suffisamment forte pour qu'ils soient contraints de ratifier l'adoption d'une telle mesure. Il n'y a rien là de bien nouveau, c'est un phénomène politique bien connu qui se nomme : **la récupération**. Dans l'hypothèse que je viens d'évoquer ces imposteurs pourraient alors nous dire : voyez comme nous sommes démocrates, voyez comme nous tenons compte de l'opinion des citoyens : nous avons adopté le référendum d'initiative citoyenne. Mais, en réalité, il n'y aurait **rien** dans ce référendum, ou tout au moins pas grand'chose, permettant **réellement** à la volonté populaire de s'exercer.

Alors, Vous allez certainement me demander sur quels fondements je me base pour affirmer ainsi que tous ces référendum d'initiative citoyenne ne sont que des impostures ?

Eh bien je me base tout naturellement sur les conclusions d'une analyse critique détaillée et argumentée de tous ces projets de référendums. Mais il serait trop long, dans le cadre de cette chronique de disséquer par le détail, et mot à mot, tous ces projets. Ce travail fera l'objet d'une toute prochaine vidéo chronique intitulée « Le RIC vu par les représentants du système, sous titrée le RIC vu comme placebo de la démocratie directe et permettant de s'en débarrasser à moindre frais ». Cette étude démontre de façon indiscutable que ces prétendus « référendums citoyens », ne sont que des attrape-nigauds, de simples leurres bourrés d'imprécisions et de restrictions plus ou moins occultes.

Mais vous allez sans doute me dire que je fais un procès d'intention à tous ces politiciens, les points négatifs de leurs projets que je dénonce, ne constituent-ils pas de simples lacunes possiblement améliorables. ? Vous allez peut être même me soupçonner de tomber dans la théorie du complot en affirmant le caractère volontairement manipulateur de ces lacunes

Eh bien je vous répondrai que la liberté de pensée et d'opinion, si tant est qu'elle existe encore réellement en France, m'autorise, pour ma part, à soupçonner les politiciens professionnels de cacher en permanence leurs intentions réelles, ou celles de leurs commanditaires, et je vous ferais observer que cette défiance est partagée par la majorité du corps électoral, comme en témoigne le nombre croissant d'abstentionnistes lors de chaque

élection, nombre que j'appelle à croître encore par l'intermédiaire de ces chroniques.

Mais ce procès d'intention, terme que je ne réfuterais pas, ne repose pas que sur la constatation d'un état des lieux ponctuel de l'opinion publique, mais il se fonde surtout sur une analyse historique qui montre que, depuis l'avènement de l'oligocratie en lieu et place de la monarchie en 1789, la minorité représentative a toujours cherché à récupérer systématiquement à son profit les aspirations du plus grand nombre.

L'exemple le plus édifiant, c'est la façon dont l'oligocratie bourgeoise naissante en 1789 a volé au peuple sa révolution. Car, ce que nous nommons aujourd'hui **l'initiative citoyenne** correspond ni plus ni moins aux aspirations du **Tiers-Etat** en 1789. Ce Tiers-Etat dont Emmanuel Joseph Sieyès disait dans son célèbre opuscule intitulé « Qu'est-ce que le Tiers-Etat » : Le Tiers-Etat est **Tout**, or aujourd'hui il n'est **rien**, et il aspire donc à devenir demain : **quelque chose**. Or, on sait que, fort de cette analyse et de cette prédiction, Sieyès, qui est un des artisans principaux du système oligocratique actuel, fit en sorte que ce **quelque chose** souhaité par le peuple, devienne en réalité **pas grand'chose**.

Car ce système initié après 1789 et qui perdure encore aujourd'hui sous une forme inchangée n'est pas une démocratie, ce terme désignant un système où c'est le peuple qui exerce le pouvoir, mais une **oligocratie**, terme désignant un système où le pouvoir est exercé par une **minorité de personnes**.

A partir du moment où c'est l'Histoire elle-même qui nous apprend que la survie du système oligocratique repose sur la confiscation du pouvoir citoyen par cette minorité, comment pouvez-vous imaginer qu'un référendum proposé par un représentant de cette minorité soit un dispositif instaurant un véritable pouvoir citoyen ? C'est – tout - simplement – incompatible, et, par voie de conséquence, impossible.

Une illustration concrète, en guise de preuve vivante de la validité de cette affirmation, c'est naturellement le référendum suisse qui sert d'exemple à tous ces apprentis démocrates et qui n'a fait que renforcer l'oligocratie dans ce pays champion du capitalisme croissanciste.

Ce référendum suisse depuis qu'il existe a-t-il été un tremplin pour l'installation de la démocratie directe ? Pas du tout, bien au contraire.

Parce que la démocratie directe qu'est-ce que c'est : eh bien c'est la démocratie tout court, c'est à dire un système d'organisation collective dans lequel le peuple est la source unique de la loi, à l'exclusion de toute forme de représentation. Tel que l'énonce l'article 3-23 du programme pour une société de l'après croissance.

Rien à voir, vous l'avez bien compris avec le référendum à la suisse.

Mais une question très importante, voire fondamentale reste ouverte à propos du RIC. C'est celle-ci : le RIC peut-il être un outil pour installer la démocratie directe intégrale. La réponse est non si nous regardons les caractéristiques des RIC proposés par les 8 candidats représentants du système.

Mais la réponse pourrait être OUI, pour peu que nous imaginions un dispositif qui donne réellement à la pluralité citoyens la possibilité de remplacer la constitution actuelle par une constitution en démocratie directe sans passer par le système électif oligocratique.

Pour ce faire, il faudrait que ce référendum soit :

réellement libre pour ce qui est de son initiative,

réellement souverain pour ce qui est de son application

et réellement citoyen pour ce qui est de la façon dont il serait débattu.

Eh bien, ce dispositif existe : il se nomme le Référendum Libre et Souverain (RLS) et figure tout simplement en annexe du Programme pour une société de l'après croissance.

Mais il n'est proposé par aucun des 12 candidat à la présidentielle d'avril prochain. Voici donc une raison supplémentaire pour s'abstenir de voter les 10 et 24 avril prochain.